

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2028

21 août 2013

### SOMMAIRE

Bureau d'Etude en Structure Acier S.A. (B.E.A.)	97342	Novorossiysk Port Capital S.A.	97323
By H S.à r.l.	97337	Novorossiysk Port Capital S.A.	97324
Camping Um Gritt S.à r.l.	97320	Ocara Group G.E.I.E.	97324
C.Gen Holding S.A.	97343	Odysseus (Intermediate Luxco) S.à r.l.	97325
Cofipalux Invest S.A.	97344	OOCL (Luxembourg) S.A.	97325
Compagnie Fiduciaire Group	97342	OtterBox Luxembourg S.à r.l.	97326
Constantin Beteiligungsgesellschaft AG	97343	Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S.	97302
Credos S.A.	97341	Partners Group European Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR	97302
GEAF International 1 S.à r.l.	97321	Partners Group Global Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR	97302
GEAF International 2 Sàrl	97322	Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR	97302
GFIS Holdings S.à r.l.	97321	PAS (Lux), S.à r.l.	97337
Golfi S.A.	97321	Passpat Investments S.A.	97303
Gtech Global Services Corporation Limited (Luxembourg Branch)	97322	PCV Lux S.C.A.	97303
Guardian Glass S.A.	97320	Perus 2 S.à r.l.	97344
Haston S.A., SPF	97320	PFCE Poland I S.à r.l.	97337
Les Bout'Choux S.à r.l.	97300	Phoenicia Hotel (Lux) S.à r.l.	97326
LGIG 2 Objekt Isarkies 1 S.à r.l.	97300	Picabia S.A.	97326
LGIG Objekt Donau S.à r.l.	97300	Plantations des Terres Rouges S.A.	97303
LGIG OLS & HKS S.à r.l.	97300	PR Finances Soparfi S.à r.l.	97312
Locre S.A.	97301	Principal Residential Investment Mortgages 1 S.A.	97324
Lorac Investment Management S.à r.l.	97298	PrivAccess General Partner S.à r.l.	97336
Louviam S.à r.l.	97298	Pro-Toitures S.A.	97312
LP One Halbergmoos Sàrl	97300	Pyrotex GB 1 S.A.	97336
LuxcoSITQ 7	97301	Real Estate Properties S.à r.l.	97303
Luxembourg Capital Partners III GP	97298	Reinhausen Luxembourg S.A.	97302
MCH Inversiones Industriales S.à r.l.	97299	Sandia S.A.	97301
Medicis Finance S.A.	97299	Savrola S.A.	97312
Miss Fashionista S.A.	97299	S.L.P.P. S.A.	97319
Moro Design S.A.	97299	Zen Cuisines S.à r.l.	97323
Multi Challenge Sicav	97298		
NFS S.A.	97323		

**Lorac Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 137.635.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013087790/12.

(130109055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Louviam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 127.791.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087791/10.

(130108419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Luxembourg Capital Partners III GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 166.826.

**EXTRAIT**

Veillez noter que l'adresse professionnelle d'un gérant de la Société a changé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013:  
Madame Jacqueline Darbyshire, gérant, résidant professionnellement au 13, rue Monsigny, F-75002 Paris.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013087798/12.

(130108751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Multi Challenge Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 166.868.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 13 mai 2013:*

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014:

- Mr Nicola BATTALORA, président du conseil d'administration,  
6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
- Mr Raffaele BARTOLI, membre du conseil d'administration,  
6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
- Mr Christian MOSER, membre du conseil d'administration,  
2, Via Magatti, CH-6901 Lugano

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Multi Challenge Sicav*  
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.  
Guillaume ANDRE / Sandra EHLERS  
*Directeur / Directeur*

Référence de publication: 2013087902/20.

(130108224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Moro Design S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 100.752.

—  
*Auszug des Protokolls der außerordentlichen Generalversammlung vom 3. Juni 2013*

1. Herr Hans Dieter MONHOFF, Geschäftsmann, geboren in Langenfeld (Deutschland), am 9. Oktober 1959, wohnhaft in D-40764 Langenfeld, August-Stader-Strasse 14, wird als Verwaltungsmitglied, abberufen, respektive sein Mandat wird nicht verlängert.

2. Herr Walterus REIJERS, Geschäftsmann, wohnhaft in N.-5345 RL OSS, Klopschouw 8, geboren in Oss (NL), am 28. Oktober 1965, wird als Verwaltungsmitglied, so weit wie notwendig, abberufen, respektive sein Mandat wird nicht verlängert.

3. Das Mandat als Verwaltungsratsmitglied von Herrn Rolf SCHMITT, Geschäftsmann, geboren in Kelberg (D), am 8. Oktober 1958, wohnhaft in Reckingstrasse 14, D-54295 TRIER, wird für unbestimmte Zeit verlängert.

4. Herr Thomas Alfons KLAPPER, Privatbeamter, geboren in ESSEN am 28.12.1960, wohnhaft in Kurrurstenstrasse 26, D-54295 TRIER wird zum Verwaltungsratsmitglied bestellt, dies für eine unbestimmte Zeit.

5. Herr Yves WAGENER, Rechtsanwalt, geboren in Dudelingen am 21. September 1962, beruflich ansässig auf 101 Avenue du Bois in L-1250 LUXEMBOURG, wird zum Verwaltungsratsmitglied bestellt, dies für eine unbestimmte Zeit.

6. Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist die gemeinsame Unterschrift von Herrn Rolf Schmitt und Herrn Thomas Alfons KLAPPER erforderlich. Für die tägliche Geschäftsführung welche den Betrag von fünftausend (EUR 5.000,-) Euro nicht überschreitet, genügt die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes. Darüber hinaus ist die gemeinsame Unterschrift von Herrn Rolf Schmitt und Herrn Thomas Alfons KLAPPER notwendig

Luxembourg, den 03/06/2013.

SCHMITT.

Référence de publication: 2013087896/25.

(130108303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Miss Fashionista S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schumann.

R.C.S. Luxembourg B 146.747.

—  
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087894/10.

(130109303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Medicis Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 120.070.

—  
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087884/10.

(130108136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**MCH Inversiones Industriales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.749.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087879/9.

(130108777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Les Bout'Choux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 116, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.732.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013087809/10.

(130108552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**LGIG Objekt Donau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087810/10.

(130107783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**LGIG OLS & HKS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087811/10.

(130107784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**LGIG 2 Objekt Isarkies 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087812/10.

(130107789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**LP One Halbergmoos Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.794.

Suite à une lettre signée par Madame Cherine Aboulzelof, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celle-ci avec effet au 27 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.*Pour la société**Un gérant*

Référence de publication: 2013087825/14.

(130107936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Locre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 59.147.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration Datées du 28 mai 2013*

**1. Démission d'un Administrateur:**

Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Wim BIESEMANS de son poste d'Administrateur à effet au 01/05/2013.

**2. Cooptation d'un nouvel Administrateur:**

Le Conseil coopte Monsieur Marc HOFMAN, demeurant à Ringlaan-Zuid 114, 8420 De Haan, Belgique, en tant qu'Administrateur de la Société à effet au 01/05/2013, en remplacement de Monsieur Wim BIESEMANS, démissionnaire. Cette cooptation sera soumise pour ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

*Pour la société LOCRE S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087822/17.

(130108423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**LuxcoSITQ 7, Société Civile.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg E 3.972.

—  
*Extrait rectificatif concernant la publication du 01/07/2013*

Un extrait référencé sous le numéro L130107533 a été déposé le 1<sup>er</sup> juillet 2013 en vue de la publication au Mémorial de l'élection du gérant Tony Roy.

Cet extrait est rectifié comme suit:

La localité concernant l'adresse de Monsieur Tony Roy est Montréal au lieu de Québec.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

*Pour la Société*

J.J. Josset

*Gérant*

Référence de publication: 2013087797/17.

(130109083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Sandia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 116.103.

—  
En date du 23 mai 2013, les Associés de la Société ont pris la décision suivante:

- Renouvellement du mandat de EQ Audit S.à r.l. au poste de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013 et qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Il est également porté à la connaissance des tiers que:

1. Monsieur Jack Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société FIDES (Luxembourg) S.A. en remplacement de Monsieur Robert van't Hoef;

2. Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société MUTUA (Luxembourg) S.A. en remplacement de Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Administrateur*

Référence de publication: 2013088991/20.

(130110144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Partners Group Global Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.922.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013088908/11.

(130109431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Partners Group European Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.564.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013088907/11.

(130109429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 134.995.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013088912/11.

(130109433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.245.

EXTRAIT

- Il résulte d'une décision de la Société que le siège social est transféré du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 02 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088906/12.

(130109459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Reinhausen Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 72, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 148.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088952/9.

(130109936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Passpat Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 127.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PASSPAT INVESTMENTS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013088915/11.

(130110311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

**PCV Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 141.175.

*Rectificatif d'un document déposé antérieurement*

Le dossier référence L120143160 déposé le 14 août 2012 nommant Monsieur James GORDON en tant que membre du conseil de surveillance comporte une erreur relative à ses nom et prénom.

Ce membre du conseil de surveillance se nomme Gordon (prénom) PURVIS (nom).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088917/12.

(130107670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

**Plantations des Terres Rouges S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 71.965.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013088928/11.

(130109198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

**Real Estate Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 178.330.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-first of June.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned

THERE APPEARED:

1. Mr Paul MOLLOY, born on January 18<sup>th</sup>, 1978 in Dublin, and residing at 16A, Clyde Road, building Raglan Hall, Dublin 4, Ireland,

here represented by Mr Mathieu GANGLOFF, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given in Dublin under private seal, on June 19, 2013.

2. Mr Oisín QUINN, born on 9 July 1973 in Enniskillen, Ireland, and residing at 21, Orlah Court, Knocklyon, Dublin 16, Ireland,

here represented by Mathieu GANGLOFF, prenamed, by virtue of a proxy given in Dublin under private seal, on June 19, 2013.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Real Estate Properties S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

### 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## II. Capital - Shares

### 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form with a par value of one British Pound (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

#### **8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

#### **9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to

each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **10. Representation.**

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **12. Powers and Voting rights.**

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **14. Accounting year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **15. Allocation of profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders

which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, the shares have been subscribed as follows:

Mr Paul MOLLOY, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to eleven two hundred fifty (11,250) shares in registered form, with a par value of one British Pound (GBP 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to eleven two hundred fifty British Pounds (GBP 11,250); and

Mr Oisín QUINN, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to three thousand seven hundred fifty (3,750) shares in registered form, with a par value of one British Pound (GBP 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to three thousand seven hundred fifty British Pounds (GBP 3,750).

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr Gianni PENNEQUIN, born on 29 June 1984 in Messancy, Belgium, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

## **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt et un juin.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

### ONT COMPARU:

Monsieur Paul MOLLOY, né le 18 janvier 1978 à Dublin, et demeurant au 16A, Clyde Road, bâtiment Raglan Hall, Dublin 4, Irlande,

Ici représenté par Monsieur Mathieu GANGLOFF, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin, le 19 juin 2013.

Monsieur Oisín QUINN, né le 9 juillet 1973 à Enniskillen, Irlande, et résidant au 21, Orlah Court, Knocklyon, Dublin 16, Irlande,

Ici représenté par Monsieur Mathieu GANGLOFF, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin, le 19 juin 2013.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Real Estate Properties S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

### 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### 5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

### 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

### 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe

B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **10. Représentation.**

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

#### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

## VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Paul MOLLOY, prénommé et représenté comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de onze mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 11.250); et

Monsieur Oisin QUINN, prénommé et représenté comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de trois mille sept cent cinquante livres sterling (GBP 3.750).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

### *Décisions des associés*

Et aussitôt la Société constituée, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, ont passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Gianni PENNEQUIN, né le 29 Juin 1984 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel L-2134, Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GANGLOFF - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2013. Relation: LAC/2013/29038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088950/452.

(130109440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

**PR Finances Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.037,50.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 139.141.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013088933/10.

(130110031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

**Pro-Toitures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4917 Bascharage, 45, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 63.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013088936/10.

(130109643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

**Savrola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.354.

STATUTS

L'an deux mille treize, le treize juin;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU

1. Monsieur Pierre-Marie DE LEENER, né le 29 août 1957 à Anvers (Belgique) et demeurant au 13800, Mulholland Drive à CA-90210 Beverly Hills (Etats-Unis d'Amérique); ainsi que

2. Madame Nadine ROSIER, née le 12 février 1958 à Saint Josse-ten-Noode (Belgique), et demeurant au 13800, Mulholland Drive à CA-90210 Beverly Hills (Etats-Unis d'Amérique);

tous deux ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, résidant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le Mandataire), en vertu de deux procurations sous seing privée lui délivrées à Luxembourg le 4 juin 2013.

Lesquels procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois de Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de SAVROLA.

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

### **Art. 4. Objet Social.**

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres, valeurs mobilières et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à sept cent cinquante mille euros (EUR 750'000), représenté par cinq cents (500) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1'000) chacune (ci-après les Actions Ordinaires) et deux cent cinquante (250) actions de préférence avec rachat obligatoire sans droit de vote (les Actions de Préférence avec Rachat Obligatoire ou APRO, et ensemble avec les Actions Ordinaires, étant appelés collectivement les Actions ou individuellement une Action) d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1'000) chacune.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires étant appelés les Actionnaires Ordinaires et les détenteurs d'APRO étant appelés les Détenteurs d'APRO. Sauf lorsque le contexte le requière, les Actionnaires Ordinaires et les Détenteurs d'APRO sont appelés collectivement les Actionnaires.

Le montant cumulé des APRO devra, à tout moment, représenter moins de (et au plus) la moitié du capital social de la Société, conformément à l'article 44 de la Loi.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une Action et/ou une APRO en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Actions par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale.

### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les Actions sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces Actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les Action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

## **Art. 7. Rachat d'Actions.**

7.1 La Société peut racheter ses Actions à hauteur de ce qui est permis par les Statuts sur la base des montants distribuables en conformité avec la Loi et aux présents Statuts.

7.2 Les Actions Ordinaires peuvent être rachetées conformément à l'article 49-2 de la Loi. Les Actions Ordinaires souscrites et entièrement libérées sont rachetables conformément à l'article 49-2 et 49-5 de la Loi et aux présents Statuts.

7.3 Les APRO sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi. Les APRO souscrites et entièrement payées doivent être rachetées conformément et selon les conditions de l'article 49-8 de la Loi et aux présents Statuts.

7.4 Chaque APRO doit être rachetée par la Société à la date indiquée par l'assemblée générale des Actionnaires ou le conseil d'administration, le cas échéant, suite à son émission et au plus tard 10 (dix) ans après son émission (la date de l'événement survenant le plus tôt des deux étant définie comme la Date de Rachat Obligatoire).

7.5 La Société peut donc racheter une partie ou la totalité des APRO avant leur Date de Rachat Obligatoire si le Conseil d'Administration en décide ainsi.

7.6 Conformément à la Loi, une somme équivalente à la valeur nominale de chaque APRO doit être versée dans une réserve qui ne pourra être distribuée aux Actionnaires que dans le cas d'une réduction du capital de la Société et qui ne pourra être utilisée que pour augmenter le capital de la Société par capitalisation de réserves, à moins que le rachat ne soit effectué grâce aux produits d'une nouvelle émission effectuée dans le but d'un tel rachat.

7.7 A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les Statuts ou par un accord écrit entre la Société et les Actionnaires, le prix de rachat de chaque APRO sera égal, s'il est payé en numéraire, au pair comptable de l'APRO incluant tout dividende couru mais non payé et assorti du remboursement d'une éventuelle prime d'émission rattachée aux APRO.

7.8 A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans un accord écrit entre la Société et les Détenteurs d'APRO, vingt (20) jours au moins avant la date de rachat, une notification écrite sera envoyée par courrier avec accusé de réception, à chaque Détenteur d'APRO, à sa dernière adresse qu'il aura communiqué à la Société, informant ledit Détenteur des APRO du rachat envisagé, lui spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures à suivre pour un tel rachat. Le prix de rachat de ces APRO sera versé à l'ordre de la personne dont le nom aura été communiqué à la Société en tant que bénéficiaire sur le compte en banque établi par la Société, avant le rachat, pour ledit Détenteur d'APRO.

7.9 Si la Société n'est pas autorisée par la Loi à racheter tous les APRO à leur Date de Rachat Obligatoire, la Société devra racheter le nombre maximum d'APRO qui lui sera permis de racheter. Un tel rachat sera effectué au pro rata de chaque Détenteur d'APRO.

7.10 La Société peut racheter ses Actions Ordinaires dans les limites prévues à l'article 7.1 des Statuts. Cependant, les APRO doivent être rachetées en priorité et par préférence à tout rachat d'Actions Ordinaires (dans le cas de pluralité de Détenteurs d'APRO, au prorata du nombre d'APRO détenues par les Détenteurs d'APRO).

7.11 Les Détenteurs d'APRO sont subordonnés à tous les types de créanciers, mais prévalent sur les Actions Ordinaires ou autres types d'Actions.

7.12 Les APRO rachetées n'ont aucun droit à distribution de dividende ou de boni de liquidation. En cas de liquidation de la Société, tout Détenteur d'APRO aura droit au remboursement du pourcentage du montant nominal selon les conditions prévues en cas de rachat et définies par le présent article.

7.13 Les APRO rachetées peuvent être annulées à la demande du conseil d'administration lorsque l'assemblée générale des Actionnaires aura décidé de réduire le capital souscrit de la Société à cette fin.

## **Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.**

8.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

8.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

8.6 Tout Actionnaire de la Société ou son représentant désigné peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est

retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 9. Droit de vote.**

9.1 Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix.

9.2 Chaque APRO ne confère aucun droit de vote à son détenteur, sauf dans les cas visés à l'article 46 de la Loi. Chaque APRO confère un droit de vote dans toute assemblée générale convoquée pour délibérer sur les questions suivantes:

- l'émission de nouvelles actions conférant des droits privilégiés;
- la fixation du dividende privilégié attaché aux APRO;
- la conversion d'actions sans droit de vote en Actions Ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;
- tout changement dans l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société avant son terme; et
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

9.3 Toutefois et en vertu de l'article 46 (2) de la Loi, chaque APRO confère le même droit de vote qu'une Action Ordinaire dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, le Dividende Préférentiel n'a pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et ce, jusqu'à ce que le Dividende Préférentiel ait été intégralement mis en paiement.

#### **Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

10.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

10.2 Toutes convocations, tous rapports et documents qui, en vertu de la Loi doivent être envoyés ou notifiés aux Actionnaires Ordinaire, doivent également être envoyés ou notifiés aux Détenteurs d'APRO.

10.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

10.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

10.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Administration de la Société.**

11.1 La Société est gérée par un Administrateur Unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a (ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

11.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).

11.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.**

12.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

12.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

12.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

12.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration et pour autant qu'au moins un administrateur A et un administrateur B soient présents ou représentés. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

12.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion que si au moins un administrateur A et un administrateur B ont voté en faveur de telles décisions. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

12.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

12.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

12.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

### **Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

### **Art. 14. Délégation de pouvoirs.**

14.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

14.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

### **Art. 15. Signatures autorisées.**

15.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée soit (i) par la signature individuelle d'un administrateur A, soit (ii) par la signature d'un administrateur B conjointement avec un administrateur A.

### **Art. 16. Conflit d'intérêts.**

16.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

### **Art. 17. Commissaire(s).**

17.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

17.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

#### **Art. 18. Exercice social.**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

#### **Art. 19. Affectation des Bénéfices.**

19.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

19.2 Après affectation à la réserve légale, le solde des bénéfices sera affecté en priorité au paiement en faveur des Détenteurs des APRO, ou à l'affectation à une réserve spécifique (la Réserve APRO), des droits à dividende préférentiel suivants:

(i) Chaque APRO donne droit à son détenteur de recevoir un dividende privilégié au taux annuel de 1% (le Dividende Fixe) calculé sur la valeur nominale du capital social représenté par ces APRO.

Le Dividende Fixe, qui court de manière journalière à partir de la date d'émission desdits APRO et qui est calculé sur la base d'une année de 365 jours ou de 366 jours selon le cas.

(ii) En sus du Dividende Fixe, chaque APRO donne droit à son détenteur à un second dividende privilégié et cumulatif (le Dividende Variable) qui doit courir de manière journalière à partir de la date des investissements effectués par la Société et financés au moyen de l'émission des APRO (l'Investissement) et sera calculé sur la base d'une année de 365 jours ou de 366 jours selon le cas.

Le Dividende Variable est égal à tout revenu perçu par la Société et issu de l'Investissement déduction faite du Dividende Fixe, moins une marge correspondante à convenir entre la Société et les détenteurs d'APRO.

Le Dividende Fixe et Variable sont désignés collectivement comme le dividende préférentiel (le Dividende Préférentiel).

19.3 Les Dividendes Préférentiels provisionnés ne sont pas exigibles tant qu'ils ne sont pas déclarés par le Conseil d'Administration.

Si un Dividende Préférentiel n'est pas déclaré et payé malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, il sera capitalisé sur une base annuelle le trente et un (31) décembre. Afin de garantir les droits des Détenteurs des APRO sur le Dividende Préférentiel, un montant égal au Dividende sera transféré à la Réserve APRO.

Afin d'éviter toute incertitude, si les bénéfices de la Société pour l'exercice correspondant ne sont pas suffisants pour payer entièrement ou pour affecter le Dividende Préférentiel à la Réserve APRO, tout différence sera payée ou affectée à la Réserve APRO en priorité à partir des bénéfices disponibles des années suivantes.

19.4 L'Assemblée Générale des Actionnaires Ordinaires pourra affecter de manière discrétionnaire tout surplus de bénéfice restant après l'affectation à la Réserve Légale ainsi que le paiement, ou l'affectation à la Réserve APRO, du Dividende Préférentiel. Elle peut en particulier affecter ce surplus de bénéfice sous la forme d'un paiement d'un dividende additionnel ou d'un transfert à un compte de réserve ou d'un report.

Les dividendes pourront être payés au lieu et au moment tel que déterminés par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions suivantes prévues par la Loi.

#### **Art. 20. Dissolution et Liquidation.**

20.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

20.2 Après remboursement de toutes les dettes et charges dues par la Société, les détenteurs d'APRO auront droit, proportionnellement au nombre d'APRO qu'ils détiennent:

- le cas échéant, à un montant payable en numéraire égal au Dividende Fixe échu mais non encore mis en paiement; et

- au remboursement de la portion des apports payés lors de la souscription des APRO qui n'a pas été remboursée aux détenteurs des APRO

20.3 Après, le versement tel que prévu à l'article 20.2, les détenteurs des Actions Ordinaires auront droit, proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent:

- le cas échéant, à un montant payable en numéraire égal au dividende ordinaire échu mais non encore mis en paiement; et

- au remboursement de la portion des apports payés lors de la souscription des Actions Ordinaires qui n'a pas été remboursée aux détenteurs des Actions Ordinaires.

20.4 Après le remboursement aux détenteurs d'Actions Ordinaires, les détenteurs d'APRO auront droit, le cas échéant, proportionnellement au nombre d'APRO qu'ils détiennent, à un montant payable en numéraire égal aux Dividendes Variables échus mais non encore mis en paiement.

#### **Art. 21. Modifications statutaires.**

Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

#### **Art. 22. Droit applicable.**

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, pré-qualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire à l'intégralité du capital social de la Société comme suit:

Monsieur Pierre DE LEENER, déclare souscrire à (i) deux cent cinquante (250) actions ordinaires, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, et (ii) cent vingt-cinq (125) APRO, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, assorti d'une prime d'émission d'un montant de dix-neuf millions treize mille huit cent soixante euros et vingt-neuf centimes d'euro (EUR 19.013.860,29,-) au profit des APRO émises, en contrepartie de l'apport en nature de huit mille cinq cent quatre-vingt-dix (8.590) parts sociales de Adrineka, une société de droit belge constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, avenue Samuel Morse à B-1780 Wemmel (Belgique), et enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales sous le numéro 0885.357.008;

Madame Nadine ROSIER, déclare souscrire à (i) deux cent cinquante (250) actions ordinaires, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, et (ii) cent vingt-cinq (125) APRO, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, assorti d'une prime d'émission d'un montant de dix-neuf millions treize mille huit cent soixante euros et vingt-neuf centimes d'euro (EUR 19.013.860,29,-) au profit des APRO émises, en contrepartie de l'apport en nature de huit mille cinq cent quatre-vingt-dix (8.590) parts sociales de Adrineka, prédésignée.

Cet apport étant évalué à trente-huit millions sept cent soixante-dix-sept mille sept cent vingt euros et cinquante-huit centimes d'euro (EUR 38.777.720,58), dont un montant de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) est affecté à la libération des Actions Ordinaires, pour un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) et pour un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour la libération des APRO; le solde, soit la somme de trente-huit millions vingt-sept mille sept cent vingt euros et cinquante-huit centimes d'euro (EUR 38.027.720,58) est versé au compte de prime d'émission sur les APRO souscrites.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Les souscripteurs agissant par le biais de leur mandataire, déclarent (i) que l'apport en nature a été fait sur la base d'une convention d'apport en date du 4 juin 2013 dans laquelle il est convenu d'apporter l'intégralité des parts sociales de Adrineka, (ii) qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des parts sociales à la Société et (iii) que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport des parts sociales à la Société.

La valeur de l'apport est décrite dans un rapport d'évaluation de l'apport en nature établi par les détenteurs des parts sociales apportées, lequel restera annexé au présent acte.

#### *Paiement du droit fixe d'apport*

L'apport en nature sera soumis à un droit fixe de soixante-quinze euros (EUR 75,-) en vertu de la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2008 portant révision du régime applicable à certains actes de société en matière de droits d'enregistrement.

#### *Rapport du reviseur d'entreprise*

Ces apports en nature ont fait l'objet d'un rapport daté du 11 juin 2013 et dressé par "FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN S.à.r.l.", en abrégé "FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Roland KLEIN, à l'article 26-1 de la Loi.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent

à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de € 1.000,00 chacune et des 250 Actions de Préférence avec Rachat Obligatoire (APRO) d'une valeur nominale de € 1.000,00 assorti d'une prime d'émission de € 38.027.720,58."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le Mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à 1 (un);
2. Les personnes suivantes sont nommées, pour une période de six (6) ans, comme administrateur de la Société:
  - Monsieur Pierre-Marie De LEENER, né le 29 août 1957 à Anvers (Belgique) et demeurant au 13800, Mulholland Drive, CA-90210 Beverly Hills, Etats-Unis d'Amérique, en tant qu'administrateur A;
  - Madame Nadine ROSIER, née le 12 février 1958 à Saint Josse-ten-Noode (Belgique), et demeurant au 13800, Mulholland Drive, CA-90210 Beverly Hills, Etats-Unis d'Amérique, en tant qu'administrateur A;
  - Monsieur Adrien De LEENER, né le 10 juin 1989 à Dallas (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 13800 Mulholland à Beverly Hills, CA 90210, Etats Unis d'Amérique, en tant qu'administrateur B;
  - Mademoiselle Erika De LEENER, née le 19 novembre 1993 à Milan (Italie), demeurant au 13800 Mulholland à Beverly Hills, CA 90210, Etats Unis d'Amérique, en tant qu'administrateur B;
  - Mademoiselle Daphné De LEENER, née le 19 novembre 1993 à Milan (Italie), demeurant au 13800 Mulholland à Beverly Hills, CA 90210, Etats Unis d'Amérique, en tant qu'administrateur B.
3. "FIN-CONTROLE S.A.", une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42230, est nommée commissaire de la Société, pour une durée de six (6) ans;
4. Le siège social de la Société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à six mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2013. LAC/2013/27854. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013088992/412.

(130110135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

#### **S.L.P.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.283.

#### *Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires*

En date du 21 juin 2013, l'assemblée générale a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Massimo LONGONI, de Monsieur Yves FOURCHY, de Monsieur Daniel PIETTE et de Monsieur Philippe FRANCHET jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013;
- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréée ERNST & YOUNG jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013088973/18.

(130109656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Camping Um Gritt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9164 Bourscheid, 8, Um Gritt.

R.C.S. Luxembourg B 158.507.

Les comptes annuels au 1<sup>er</sup> octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090428/10.

(130111540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Haston S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 56.418.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 juin 2013 à 09.00 heures au siège social  
1, rue Joseph Hackin à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, il est décidé de nommer au poste d'administrateur:

\* Monsieur Joël Maréchal, comptable, né à Arlon (B) le 12/09/1968, avec adresse professionnelle au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg,

\* Monsieur Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg (GDL) le 05/03/1953, demeurant 67 rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

\* Madame Nicole Hénoumont, employée privée, née à Arlon (B) le 19/02/1959, demeurant 8A, rue de Grumelange, B-6630 Martelange.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste de Commissaire aux comptes:

\* La société LATIS S.A. (LUXEMBOURG ADVISORY TRUST AND INTERNATIONAL SERVICES), société anonyme ayant son siège social 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, RCS Luxembourg B 131666.

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de transférer le siège de la société au 29, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013091581/26.

(130112385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Guardian Glass S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 62.403.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 15 avril 2013 les associés ont, entre autres:

(i) révoqué le mandat de M. Jean-Pierre de Bonhome en tant que administrateur de la Société avec prise d'effet immédiat;

(ii) approuvé la nomination de M. Vincent Pringiers, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, suite à sa cooptation par les administrateurs de la Société, avec prise d'effet au 22 octobre 2012 et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes annuels de 2017; et

(iii) approuvé la nomination de M. Lajos Sapi, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Duderange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau administrateur de la Société, avec prise d'effet immédiat et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes annuels de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

*Pour Guardian Glass S.A.*

Signature

Référence de publication: 2013091561/22.

(130111928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Golfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 135.602.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juillet 2013*

Madame la Présidente expose qu'elle a eu l'immense tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur et administrateur-délégué, en date du 20 novembre 2012. L'assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Stéphane LIEGEOIS.

En vue de respecter le nombre minimum d'administrateurs, il y a lieu de nommer de nouveaux administrateurs, aussi l'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Eddy WIRTZ, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
- Madame Céline AUBURTIN, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des nouveaux administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.

L'assemblée constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes Mazars, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013091554/22.

(130112423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**GFIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 169.880.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091552/10.

(130112336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**GEAF International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.269.450,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 117.205.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2013 au siège social que: Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil de Gérance se compose de:

- Fabrice HUBERTY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 1<sup>st</sup> Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre;

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg, 10, CH-6300 Zug, Suisse;

- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique;

- Louis BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 4<sup>th</sup> Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2013091545/24.

(130112024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**Gtech Global Services Corporation Limited (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-3372 Leudelange, 18, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 100.171.

*Decisions taken by the board of directors as of 11<sup>th</sup> of april 2013*

In the year two thousand thirteen, on the eleventh day of April, the board of directors of the Cypriot company GTECH GLOBAL SERVICES CORPORATION LIMITED took the following resolution:

*Resolution*

The directors note the resignation of Mister Olafur Sigurdsson from his mandate of branch manager of GTECH GLOBAL SERVICES CORPORATION LIMITED (LUXEMBOURG BRANCH) dated April 11<sup>th</sup> 2013.

Ms. Vita Mangini, born on December 13<sup>th</sup> 1976 in Luxembourg, living at L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich, is appointed interim branch manager in replacement of the resigning branch manager.

**Follows the French version: / Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

*Décisions prises par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 11 avril 2013*

L'an deux mille treize, le onze avril, le conseil d'administration de la société de droit chypriote GTECH GLOBAL SERVICES CORPORATION LIMITED a pris la décision suivante:

*Résolution*

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Olafur Sigurdsson de son poste de représentant permanent de GTECH GLOBAL SERVICES CORPORATION LIMITED (LUXEMBOURG BRANCH) en date du 11 avril 2013.

Les administrateurs nomment comme représentant permanent de la succursale Madame Vita Mangini, née le 13 décembre 1976 à Luxembourg, demeurant à L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich, en remplacement du représentant permanent démissionnaire.

Pour extrait conforme

Declan Harkin / Annita Papakyriacou

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013091560/30.

(130111382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**GEAF International 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.269.450,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 117.206.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2013 au siège social que: Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil de Gérance se compose de:

- Fabrice HUBERTY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 1<sup>st</sup> Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre;
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg, 10, CH-6300 Zug, Suisse;
- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique;
- Louis BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 4<sup>th</sup> Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2013091547/24.

(130112023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Zen Cuisines S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 38A, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 138.369.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013092060/10.

(130112706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**NFS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.144.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 10 février 2012*

*Troisième résolution*

Suite à l'échéance des mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes, l'assemblée nomme pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018, les administrateurs et commissaire aux comptes suivants:

*Administrateurs:*

- Pierre GERARD, 19 rue Treillard, F-75008 Paris
- Laurent KRATZ, 7 allée des Merisiers, F-57330 Hettange-Grande
- Thierry DESSAUGER, 21 Hameau des Trois Sources, F-57240 Hayange - Le Konacker

*Commissaire aux comptes:*

- PME Xpertise, 13, rue de la Libération, L-5969 Itzig

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013092653/20.

(130113766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Novorossiysk Port Capital S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.772.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 19 juin 2013:*

- Le mandate de FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Erik van Os, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013092646/28.

(130113575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Novorossiysk Port Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.772.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013092647/10.

(130113576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Principal Residential Investment Mortgages 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.681.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 3 juin 2013*

En date du 3 juin 2013, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Deloitte Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B67895, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, et ce avec effet au 24 février 2011 et pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013092698/16.

(130113222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Ocara Group G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg D 85.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des membres du groupement européen d'Intérêt Economique du 25/3/2013*

1. Les membres suivants se sont retirés du G.E.I.E.:

- Europolux SPRL, dont le siège est établi à B-1080 Bruxelles, 145A, rue Delaunoy inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0479.394.586, représentée par Monsieur Farkas Eric agissant en qualité de gérant, demeurant à B-1200 Bruxelles;

- Winauditor Sprl, dont le siège est établi à B-1170 Bruxelles, 10 boîte 34, Avenue des Gerfauts inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0476.068.773, représentée par League Invest Sprl agissant en qualité de gérante et représentée par Monsieur Laurent Oosters, demeurant à B-1170 Bruxelles;

- Easy Biz S.A., dont le siège est établi à B-1082 Bruxelles, 14, avenue Notre Dame de Fatima inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0420.855.581, représentée par Madame Patricia Bartel agissant en qualité d'administrateur, demeurant à B-1090 Jette.

2. Acceptation de l'adhésion d'un nouveau membre, à savoir:

- la société Face 2Food Sas dont le siège est établi à F-65000 Tarbes, 15, rue François Mouis inscrite au Tribunal de Commerce de Tarbes (F) sous le numéro 522 991 363, représentée par Monsieur André Rival en qualité de Président, demeurant à F-65350 Laslades et dont l'objet social est la conception, la création et le développement d'un site internet à travers une plateforme de mise en valeur et de communication des produits et des savoir-faire dans el secteur agro-alimentaire vers les professionnels et le grand public; la publicité et le marketing via internet auprès de toutes cibles du secteur agro-alimentaire; la conception et la création de magasins visuels et reportages en matière agro-alimentaire à travers tous supports; toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

3. Acceptation de la démission, en tant que gérant, de Monsieur Perez Mendez Mariano, comptable, né à Berchem Ste Agathe, le 25 mai 1979 avec adresse professionnelle à B-1030 Bruxelles, 547, Chaussée d'Haecht.

4. Acceptation de la nomination, en tant que gérant, de Monsieur André Rival, dirigeant d'entreprises, né à Lalantrie (France) le 31 août 1945 avec adresse professionnelle à F-65000 Tarbes, 15, rue François Mouis. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée de 2016.

5. Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Jean-Marc D'Hondt, né à Watermael-Boitsfort le 30/09/1956 avec adresse professionnelle à B-1325 Corroy-le-Grand, 3, Chemin d'Oignies. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée de 2016.

6. Le siège de la société est transféré au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

*Pour Ocara Group G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique*

Référence de publication: 2013092672/39.

(130113347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

### **Odysseus (Intermediate Luxco) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.824.

*Extrait des Résolutions du Conseil de Gérance du 8 juillet 2013*

Les gérants de la Société ont décidé de renouveler BDO Audit, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-147.570, dans ses fonctions de réviseur d'entreprises agréé jusqu'aux prochaines résolutions du conseil de gérance statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092665/15.

(130113383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

### **OOCL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.690.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 19 juin 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Lieh Cheung Andrew Tung, administrateur, avec adresse professionnelle au 25, Harbour Road, Harbour Centre, 33<sup>rd</sup> Floor, Wanchai, Hong Kong,

- Chee Chen Tung, administrateur et Président, avec adresse professionnelle au 25, Harbour Road, Harbour Centre, 33<sup>rd</sup> Floor, Wanchai, Hong Kong,

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019.

2. Acceptation, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2013, de la démission de son mandat d'administrateur de Kenneth Gilbert CAMBIE, avec adresse professionnelle au 33/F, Harbour Centre, 25 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong, Chine.

3. Nomination, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur de Lieh Sing Alan TUNG, avec adresse professionnelle au 25, Harbour Road, Harbour Centre, 33<sup>rd</sup> Floor, Wanchai, Hong Kong, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019.

4. renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de Maggy CHAN MEI KUEN, avec adresse professionnelle au 25, Harbour Road, 33/F, Harbour Centre, Wanchai, Hong Kong, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092677/27.

(130113335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**OtterBox Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OtterBox Luxembourg SARL*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013092671/11.

(130113384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Picabia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 175.533.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 27 juin 2013*

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle de Monsieur Nico HANSEN et Madame Sophie BATARDY:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

L'Assemblée Générale constate également le changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- MGI FISOGEST S.à.r.l. sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013092723/16.

(130113122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Phoenicia Hotel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.459.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mark David Shaw, with address at 54 Fountainhall Road, EH9 2LP Edinburgh, Scotland, born on 26 December 1968 in Scotland,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal;

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**1. Corporate form and Name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Phoenicia Hotel (Lux) S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law") and by the present articles of association (the "Articles").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other

securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and " Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

#### **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

#### **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers (each a "Manager" and "Managers" shall be construed accordingly) who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"), composed of one or more Managers of the category A and one or more Managers of the category B.

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, a manager of the category A acting jointly with a manager of the category B;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

## **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

## **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

#### 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> July and ends on the 30<sup>th</sup> June of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 30<sup>th</sup> June (all dates inclusive).

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law.

#### 15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and Liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the

Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

#### 17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles: 17.1.1a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30th June 2014.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Mark David Shaw . . . . . 12,500 Shares

Total: . . . . . 12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500,-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500,-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

#### *Extraordinary sole shareholder's resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, Mark David Shaw representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as A Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Elliott Greenberg, with address at 40, West 57<sup>e</sup> Street, USA -10019 New-York, United States of America, born on 19 January 1959 in New-York, United States of America, as class A manager; and

- Mark David Shaw, with address at 54 Fountainhall Road, EH9 2LP Edinburgh, Scotland, born on 26 December 1968 in Scotland, as class A manager,

2) Are appointed as B Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Pierre Claudel, with address at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 23 May 1978 in Schiltigheim, France, as class B manager;

- Mr. Jérôme Devillet, with address at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 21 May 1986 in Arlon, Belgique, as class B manager; and

- Mr. Philippe Toussaint, with address at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 2 September 1975 in Arlon, Belgique, as class B manager.

3) The Company shall have its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le treizième jour de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

M. Mark David Shaw, avec adresse au 54 Fountainhall Road, EH9 2LP Edinburgh, Ecosse, né le 26 décembre 1968 en Ecosse,

La comparante ci-dessus est représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

La procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**1. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Phoenicia Hotel (Lux) S.à r.l." (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social (le "Siège Social") de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**3. Objets.** Les objet sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés ou d'accorder une sûreté, et d'accorder une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), avec ou sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou avantage (quelle soit directe ou indirecte) que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune. Dans ces Statuts, les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés" et "Associé" est à interpréter en conséquence.

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout monté contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve des dispositions contraires des présents Statuts.

5.5 La Société peut procéder au rachat, et/ou l'annulation de ses propres parts sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

#### **6. Indivisibilité des parts.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

#### **7. Transfert des parts.**

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

#### **8. Gérance.**

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (chacun un "Gérant" et les "Gérants" sera à interpréter en conséquence) qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance"), composé d'un ou plusieurs Gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a pas plus qu'un Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social à l'exception des pouvoirs expressément réservés par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts aux Associés.

**10. Représentation de la société.** Sous réserve de ce qui est prescrit par la Loi Luxembourgeoise ou par les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société vis-à-vis des tiers:

10.1 si la Société a un Gérant Unique, par le Gérant Unique;

10.2 si la Société a plus d'un Gérant, par un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B agissant conjointement;

10.3 toute personne à qui le pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

### **11. Agent du gérant unique et du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### **12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil")

peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la totalité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sujet à la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

### **13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf dans les cas requis par la Loi Luxembourgeoise, aucun quorum ne sera requis pour l'adoption des résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

#### 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1 juillet et se termine le 30 juin de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 30 juin suivant (toutes dates comprises).

14.2 Si la Société a plus de vingt-cinq Associés, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue chaque année, conformément à l'article 196 de la Loi de 1915.

#### 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

**16. Dissolution et Liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

#### 17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts: 17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 juin 2014.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Mark David Shaw . . . . .	12,500 Parts Sociales
Total: . . . . .	<u>12,500 Parts Sociales</u>

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

*Résolutions extraordinaires de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, Mark David Shaw représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de catégorie A de la Société pour une période indéterminée:

- M. Elliott Greenberg, avec adresse à 40, West 75e Street, 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique, né le 19 janvier 1959 à New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A;
- M. Mark David Shaw, avec adresse au 54 Fountainhall Road, EH9 2LP Edinburgh, Ecosse, né le 26 décembre 1968 en Ecosse, en tant que gérant de catégorie A;

2- Sont nommés Gérants de catégorie B de la Société pour une période indéterminée:

- M. Pierre Claudel, avec adresse au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 23 mai 1978 à Schiltigheim, France, en tant que gérant de catégorie B;
- M. Jérôme Devillet, avec adresse au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 21 mai 1986 à Arlon, Belgique, en tant que gérant de catégorie B; et
- M. Philippe Toussaint, avec adresse au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 2 septembre 1975 à Arlon, Belgique.

3- Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28646. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092691/547.

(130113078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**PrivAccess General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 166.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013092700/10.

(130112650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**Pyrotex GB 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.767.

**EXTRAIT**

Il a été décidé lors de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 30 avril 2013:

- d'accepter la démission de Monsieur François Benfeghoul de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- de nommer en son remplacement à la fonction d'administrateur, Madame Dominique Jones, demeurant professionnellement au 167 Quai de la Bataille de Stalingrad F-92867 Issy les Moulineaux et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2014.

- de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Sàrl ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477, comme réviseur d'entreprises agréé de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Pyrotex GB 1 S.A.*

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Signatures

Référence de publication: 2013092701/23.

(130113368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**PFCE Poland I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 180.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.700.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société PFCE Holdco S.à r.l., associé unique de la société élargée, a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 2628 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Luxembourg, le 04 juillet 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013092717/14.

(130113323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**PAS (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013092708/12.

(130112893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**By H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.191.750,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.206.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "BY H S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 171.206.

The meeting is presided by Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Raymond THILL, private employee, residing professionally at the same address.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 35,910 (thirty-five thousand nine hundred and ten) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 294,000 (two hundred ninety-four thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 897,750 (eight hundred and ninety-seven thousand seven hundred and fifty euros) to EUR 1,191,750 (one million one hundred and ninety-one thousand seven hundred and fifty euros) by the issue of 11,760 (eleven thousand seven hundred and sixty) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 294,173 (two hundred and ninety-four thousand one hundred and seventy-three euros).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares from H Com S.A.

3.- Amendment of article 8 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

#### *First resolution:*

Mr. Kilian Hennessy, born on March 27, 1972 and residing at 18, rue Charles Bernhoeft, L-1240 Luxembourg, sole shareholder, exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decides to increase the issued share capital by EUR 294,000 (two hundred ninety-four thousand euros), so as to raise it from its present amount of EUR 897,750 (eight hundred and ninety-seven thousand seven hundred and fifty euros) to EUR 1,191,750 (one million one hundred and ninety-one thousand seven hundred and fifty euros), by the issue of 11,760 (eleven thousand seven hundred and sixty) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, subject to payment of a distributable share premium amounting globally to EUR 294,173 (two hundred and ninety-four thousand one hundred and seventy-three euros), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office in France.

#### *Second resolution:*

The shareholder accepts the subscription of the new shares by himself, that is to say:

- Mr. Kilian Hennessy, prenamed, for all the 11,760 (eleven thousand seven hundred and sixty) new shares to be issued.

#### *Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the aforementioned Mr. Kilian Hennessy, duly represented by Erwin VANDE CRUYS, prenamed, who declares to subscribe to the 11,760 (eleven thousand seven hundred and sixty) new shares and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind hereafter described:

#### *Description of the contributions*

400 shares of a par value of EUR 15,13 each, representing 8,88 % of the share capital of a French company named "H Com S.A.", Société anonyme, with registered office at 53, rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France, incorporated with a share capital of EUR 68,112 divided into 4,500 (four thousand five hundred) shares of a par value of EUR 15,13 each, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Paris under number 432 660 843, remunerated by issue of 11,760 (eleven thousand seven hundred and sixty) new shares in BY H S.à r.l.

#### *Evaluation*

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 588,173 (five hundred and eighty-eight thousand one hundred and seventy-three euros).

The subscriber requests that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of EUR 294,000 (two hundred and ninety-four thousand euros) and as share premium for an amount of EUR 294,173 (two hundred and ninety-four thousand one hundred and seventy-three euros).

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the ownership and the value of such shares have been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of the concerned company and by a declaration issued by the manager of H Com S.A. attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

### *Effective implementation of the contribution*

Mr. Kilian Hennessy, contributor prenamed here represented as stated here above, declares:

- all the shares are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- all the shares apply for the French "PEE - Plan Epargne Entreprise";
- they have checked that these shares are owned by Mr. Kilian Hennessy;
- all formalities shall be carried out in France in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party.

### *Manager's intervention*

A statement of contribution value by which the managers acknowledge having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

### *Third resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholder decides to amend the article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 1,191,750 (one million one hundred and ninety-one thousand seven hundred and fifty euros) represented by 47,670 (forty-seven thousand six hundred and seventy) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each."

### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with this operation, have been estimated at about EUR 2.400.- (two thousand four hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "BY H S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 171.206.

L'assemblée est présidée par Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 35,910 (trente-cinq mille neuf cent dix) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 294.000 (deux cent quatre-vingt-quatorze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 897.750 (huit cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent cinquante euros) à EUR 1.191.750 (un million cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante euros) par l'émission de 11,760 (onze mille sept cent soixante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 294,173 (deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-treize euros).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions de H Com S.A.

3.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Mr. Kilian Hennessy, né le 27 mars 1972 et résidant au 18, rue Charles Bernhoeft, L-1240 Luxembourg, associé unique exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 294.000 (deux cent quatre-vingt-quatorze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 897.750 (huit cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent cinquante euros) à EUR 1.191.750 (un million cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante euros) par l'émission de 11,760 (onze mille sept cent soixante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission distribuable globale de EUR 294,173 (deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-treize euros), le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social en France.

*Deuxième résolution:*

L'associé unique accepte la souscription des parts sociales nouvelles par lui-même, à savoir:

- Mr. Kilian Hennessy, prédésigné, pour l'intégralité des 11.760 (onze mille sept cent soixante) parts sociales nouvelles à émettre.

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite Mr. Kilian Hennessy, représenté comme dit ci-avant;

lequel a déclaré souscrire les 11.760 (onze mille sept cent soixante) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit.

*Description de l'apport*

400 (quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 15.13 chacune, de "H Com S.A.", une société régie par les lois de France, avec siège social au 53, rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 432 660 843, représentant 8,88 % du capital social de cette dernière, estimé à EUR 68.112 (soixante-huit mille cent douze euros) divisé en 4.500 (quatre mille cinq cents) actions; par l'émission de 11.760 (onze mille sept cent soixante) parts sociales nouvelles de BY H S.à r.l..

*Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 588.173 (cinq cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-treize euros).

Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport fait à BY H S.à r.l. doit être considérée comme du capital pour un montant de EUR 294.000 (deux cent quatre-vingt-quatorze mille euros) et comme une prime d'émission pour un montant de EUR 294.173 (deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-treize euros).

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les statuts des sociétés concernées et une déclaration émise par le président du directoire de H Com S.A. attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

*Réalisation effective de l'apport*

Mr. Kilian Hennessy, prédésigné, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les actions font partie du PEE - Plan Epargne Entreprise;
- que les actions de H Com S.A. sont entièrement libérées;
- qu'elles sont sous forme nominative;
- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- que toutes formalités seront réalisées en France, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

- Il a été vérifié que ces actions appartiennent à M. Kilian Hennessy;

*Intervention des gérants*

Un certificat d'évaluation des gérants reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 1.191.750 (un million cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante euros), représenté par 47.670 (quarante-sept mille six cent soixante-dix) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune. »

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette opération, s'élève à environ EUR 2.400,- (deux mille quatre cents Euros). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: E. Vande Cruys, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2013. Relation: LAC/2013/30574. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094878/204.

(130115429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Credos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.890.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 15 janvier 2013:*

- Le mandat de Deloitte Audit S.à r.l. de 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Deloitte Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 4 janvier 2013.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013094895/28.

(130115413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Bureau d'Etude en Structure Acier S.A. (B.E.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.464.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social le 4 Juin 2013*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, Expert-comptable, né le 27 Avril 1962 à Blois, demeurant 36 Domaine Op Hals L-3376 Leudelange.

- Madame Corinne MARQUILIE, employée privée, née le 06 Août 1963 à Roubaix, demeurant 36 Domaine Op Hals L-3376 Leudelange.

- Monsieur Peter SIDO, ingénieur, né le 17 Septembre 1964 à Győr (Hongrie), demeurant Op Den Aessen L-5837 Fentange.

Est réélue Commissaire aux Comptes

- IG INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B66562, avec siège social au 63-65 Rue de Merl L-2146 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2019.

2- Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Peter SIDO, pré-qualifié aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Le mandat de l'Administrateur délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale Ordinaire de 2019.

Signatures

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Référence de publication: 2013094876/26.

(130115326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.417.

EXTRAIT

Suite à des cessions de parts intervenues, agréées et notifiées en date du 26 juin 2013 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le capital de la société à responsabilité limitée Compagnie Fiduciaire Group est détenu comme suit:

1. Madame Bettina BLINN, 32, In der Oik, D-54290 Trier:

355 parts (trois cent cinquante cinq parts)

2. Monsieur Daniel CROISE, 13, rue Schiltzberg, L-6171 Godbrange:

925 parts (neuf cent vingt-cinq parts)

3. Monsieur Luc HANSEN, 66, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel:

1.015 parts (mille quinze parts)

4. Monsieur Joseph HOBSCHEID, 10, rue des Vergers, L-5471 Wellenstein:

355 parts (trois cent cinquante cinq parts)

5. Monsieur Marc LAMESCH, 57, rue Gromscheid, L-1670 Senningerberg:

1.125 parts (mille cent vingt-cinq parts)

6. Monsieur Pierre LENTZ, 2, rue de l'indépendance, L-8021 Strassen:

1.015 parts (mille quinze parts)

7. Monsieur Erwan LOQUET, 14, op der Hobuch, L-5832 Fentange:

925 parts (neuf cent vingt-cinq parts)

8. Monsieur Jacques PEFFER, 1, Spackeltergaass, L-1670 Senningerberg:

270 parts (deux cent soixante-dix parts)

9. Monsieur Gerdy ROOSE, 20, rue des Vignes, L-5657 Mondorf-les-Bains:

815 parts (huit cent quinze parts)

10. Monsieur Claude SCHMITZ, 56, rue de Canach, L-5368 Schuttrange:

1.125 parts (mille cent vingt-cinq parts)

11. Monsieur Marc THILL, 35, allée Pierre de Mansfeld, L-2118 Luxembourg:

1.060 parts (mille soixante parts)

12. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, 20, rue des Muguets, L-8035 Strassen:

1.015 parts (mille quinze parts)

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094888/38.

(130115592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**C.Gen Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 137.849.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2013*

«The General Meeting decides to elect Mr. Jozef Adriaens, residing at 85, Route de Longwy, L-8080 Bertrange, as director of the company for one year until the next annual general meeting of shareholders.»

**Traduction libre**

«L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jozef Adriaens, domicilié à 85, Route de Longwy, L-8080 Bertrange, comme administrateur pour une année jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire.»

Pour extrait conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013094879/16.

(130115366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Constantin Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.694.

*Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am 25. Juni 2013*

*Sitzverlegung*

Die Hauptversammlung beschließt, mit Wirkung zum 28. Juni 2013, den Gesellschaftssitz von 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg zu verlegen.

*Verwaltungsrat*

Die Hauptversammlung beschließt die Mandate aller Mitglieder des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung zu erneuern.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung, vom 2019 welche über das Geschäftsergebnis des Geschäftsjahrs mit Abschluss per 31. Dezember 2018 beschließt.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

- Herr Nico HANSEN beruflich wohnhaft in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg,
- Frau Sophie BATARDY beruflich wohnhaft in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg,
- Herr Alain BARTHOLME beruflich wohnhaft in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

*Rechnungskommissar*

Die Hauptversammlung beschließt das Mandat des Rechnungskommissars, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MGI FISOGEST Sàrl, mit Sitz in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg unter der Nummer B.20.114 eingetragen, mit sofortiger Wirkung zu erneuern.

Das Mandat des Rechnungskommissars endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2019 welche über das Geschäftsergebnis des Geschäftsjahrs mit Abschluss per 31. Dezember 2018 beschließt.

*Auszug aus dem Beschluss der Verwaltungsratsversammlung, abgehalten am 25. Juni 2013*

*Bevollmächtigter des Verwaltungsrats*

Der Verwaltungsrat erneuerte mit sofortiger Wirkung das Mandat von Herr Nico HANSEN beruflich wohnhaft in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, als Bevollmächtigter des Verwaltungsrats.

Das Mandat des Bevollmächtigten des Verwaltungsrats endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2019 welche über das Geschäftsergebnis des Geschäftsjahrs mit Abschluss per 31. Dezember 2018 beschließt.

*Präsident des Verwaltungsrats*

Der Verwaltungsrat erneuerte mit sofortiger Wirkung das Mandat von von Herr Nico HANSEN beruflich wohnhaft in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, als Präsident des Verwaltungsrats.

Das Mandat des Präsidenten des Verwaltungsrats endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2019 welche über das Geschäftsergebnis des Geschäftsjahrs mit Abschluss per 31. Dezember 2018 beschließt.

Référence de publication: 2013094891/37.

(130115311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Cofipalux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.398.

Monsieur Philippe VLERICK, Administrateur de sociétés, né à Courtrai (Belgique), le 8 juin 1955, demeurant à 49, Doorniksewijk(Kor), B-8500 Courtrai a été désigné représentant permanent pour toute la durée du mandat d'Administrateur confié à BARELDAM S.A. par la société COFIPALUX INVEST S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de Commerce des sociétés sous le numéro B- 37398, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

COFIPALUX INVEST S.A.

A. RENARD / O. OUDIN

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013094923/17.

(130115673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Perus 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.422.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 3 mai 2013:*

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mons, Erik van Os, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Anja Wunsch, avec effet au 3 mai 2013.

- Le mandate de FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013087986/19.

(130107903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---